

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/55

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 septembre 2012

L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 août 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 1

***Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS –
M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET –
G.VERNET – M.HILAIRE - J.TESTON.***

Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.

Absents : B.DELAUZUN – D.FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Adhésion à l'association Villes Internet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir en faveur du développement des usages citoyens des Technologies et l'Information et de la Communication et des actions engagées par la Commune ;

CONSIDÉRANT les services proposés par l'association, notamment le label des Villes Internet et l'intérêt qu'il représente pour la Collectivité ;



CONSIDÉRANT qu'une cotisation annuelle de 50.00 € est demandée au titre de l'adhésion « restreinte » ;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé que Monsieur Denis AUZAS représente la Commune au sein de l'association ;

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à l'association Villes Internet.
- DE DÉSIGNER Monsieur Denis AUZAS, 4^{ième} adjoint, pour représenter la Commune au sein de cette association.
- D'AFFECTER les crédits de 50.00 € du Budget Primitif de l'année 2012 nécessaires au paiement de la cotisation.

Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.



POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE
Pierre MAURIN

